

Région Riviera



Le sentier lacustre épargnera les propriétés privées

LA TOUR-DE-PEILZ

La Municipalité a soumis au Canton son avant-projet de cheminement piétonnier le long du lac, optimisé après consultation de chacun des propriétaires riverains. Le tracé passera presque uniquement sur le domaine public. Contrairement à ce que demandait le Canton.

Priska Hess

Le juste équilibre serait-il enfin trouvé entre l'intérêt public d'accès aux rives du lac, la préservation du paysage et celle de l'intimité des propriétés privées, dans ce dossier ouvert depuis dix ans? L'avant-projet de cheminement piétonnier de 2 km entre les bords Becque et la plage de la Maladaire vient d'être transmis aux services cantonaux pour «examen préalable préliminaire». Le syndic de La Tour-de-Peilz Alain Grangier se dit «Très content du résultat. Cet avant-projet a été optimisé en tenant compte des remarques et des demandes de chacun des 28 propriétaires riverains. Un ingénieur du bureau Solertia - notre mandataire -, le chef de service de l'urbanisme et moi-même sommes allés les rencontrer sur place. Tout cela s'est avéré très positif.» Le concept global du tracé? Le cheminement empruntera les enrochements existants en les complétant, ainsi que les grèves naturelles. Les murs bordant les propriétés seront rehaussés si nécessaire, pour préserver celles-ci des intrusions visuelles. Enfin, à certains endroits stratégiques, des passerelles seront créées. Le tout essentiellement sur le domaine public.

PUB

evaluer.immo

Évaluation gratuite et professionnelle de votre bien immobilier
www.evaluer.immo



Le cheminement empruntera les enrochements existants en les complétant, ainsi que les grèves naturelles. Z. Decker

Utiliser les servitudes, «un non-sens»

Pourquoi, après avoir envisagé l'utilisation des servitudes de passage public grevant dix des propriétés - solution également préconisée par l'Association des Rives du Lac dans le prolongement de l'initiative populaire de 2010 - la Municipalité y a-t-elle finalement renoncé? «La rive comporte une alternance de grèves et de hauts murs construits direc-

«Nous espérons que nos arguments convaincront»

Alain Grangier, syndic

tement sur le lac, là où des remblais ont été créés par les propriétaires. Cela aurait impliqué à chaque fois la création d'escaliers de près de trois mètres de haut de part et d'autre juste pour utiliser les servitudes, un non-sens, une aberration paysagère», estime Alain Grangier. Autre aspect sensible, la traversée des quatre ports privés, au bénéfice de concessions sur le domaine public. Solutions choisies? «Le cheminement longera le port de la Becque sur sa partie interne. Les trois autres propriétaires ont préféré que nous prévoyions une passerelle en arche enjambant l'entrée côté lac». Les rencontres avec les pro-

préconisait la construction d'un cheminement principalement sur domaine privé. Si bien que le non usage des servitudes existantes dans l'avant-projet présenté par la Municipalité constitue une pierre d'achoppement.

Restent aussi les griefs émis par des conseillers communaux dès les débuts du projet, notamment sur le fait que le cheminement ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes. «Il le sera partiellement», nuance le syndic. Et quid des risques liés aux vagues? «Trois chemins de fuite sont prévus. Et depuis la rive, les feux d'alerte, soit de Villeneuve, soit du Port de la Tour, seront visibles».

Enfin, grande inconnue, le coût du projet. Dans le projet de 2012, refusé par le Conseil communal, il se montait à 8 millions. A l'autre extrême, en 2015, l'association des Rives du Lac, l'estimait, dans sa propre étude de faisabilité, à 1,5 million. «Pour l'instant, nous n'avons fait aucune estimation. Nous voulons procéder étape par étape. La première étant que ce dossier soit avalisé par les services de l'Etat. Sur ce point, Alain Grangier se veut confiant: «Les choses semblent en bonne voie et nous espérons que nos arguments convaincront. Mais nous ne savons pas combien de temps l'analyse de ce dossier prendra au niveau du Canton». Plusieurs mois devraient en tous les cas encore s'écouler avant la mise à l'enquête publique, qui sera assortie d'une présentation publique.

propriétaires et leurs avocats ont également permis de trouver des solutions intéressantes, comme ce petit tunnel permettant de traverser un promontoire privé, qui sera prolongé par une passerelle sur pilotis. Ou encore pour permettre une bonne coexistence du cheminement avec les installations privées de mise à l'eau.

Coût encore inconnu

Séduisant et adapté en fonction des vœux des propriétaires, cet avant-projet remportera-t-il l'adhésion de l'ensemble des services cantonaux? L'Etat, en effet,

PUB

27 - 28 octobre 2018
AU BLONAY - CHAMBY

La dernière du 50^e

blonay-chamby.ch

50^e
BLONAY - CHAMBY